Le N° 5 centimes ✤ Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 ✤ Le N° 5 centimes

LA SENTINELLE

Rédaction : Balance 6

ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le Mardi, le Jeudi et le samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Balance 6

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent p. 3 fois.

Réclames : 30 centimes

Sixième année. — N° 88 | *Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY* | Jeudi, 1er août 1895

Statuomanie

Je suis de l'avis de ce correspondant d'un journal bernois qui trouve que les statues que l'on commence à élever partout aux grands citoyens disparus ne répondent pas à un besoin de notre peuple.

Qu'on érige un monument commémoratif destiné à perpétuer le souvenir de l'affranchissement d'un peuple devenu maître de ses destinées, sur ce fait nous sommes tous d'accord.

Que sur la tombe des meilleurs de nos magistrats on élève un buste modeste rappelant leurs vertus, leur dévouement, leur simplicité républicaine, soit encore. Admettons aussi dans les vestibules des édifices, dans les niches des bâtiments publics, des figurines de marbre, retraçant les traits des hommes qui ont honoré le pays par leurs talents, par leurs mérites, qui ont contribué à accroître la grandeur morale ou intellectuelle de la nation, à augmenter le bien-être de leurs concitoyens. —

Mais voici qu'on fait une souscription publique pour la statue de Ruchonnet, voici qu'on parle d'en élever une à Charles Schenk.

Est-ce qu'on va se mettre sur le pied de couler en bronze ou de tailler en marbre tous les conseillers fédéraux que l'inexorable mort éloigne de la vie publique?

A ce compte-là, nous aurions vite fait d'être logés à la même enseigne que les Français qui ne trouvent plus de places publiques pour y ériger des statues à leurs grands hommes!

La mémoire des grands citoyens d'une République doit vivre dans les cœurs et dans les cerveaux de leurs après-venants.

Si tout ce qu'on a écrit de Ruchonnet et de Schenck est vrai, je suis persuadé que l'un et l'autre désavoueraient l'idée qu'on a de leur élever une statue.

C'est une singulière façon d'honorer et de respecter les morts, que de faire, eux disparus, ce qui leur déplaisait de leur vivant. W. B.

Adhémar Schwitzguebel

Tous les journaux suisses s'accordent à faire l'éloge du regretté secrétaire ouvrier romand. Voici, par exemple, ce qu'en dit le *Nouvelliste vaudois*, peu suspect de tendresse à l'égard des socialistes :

« A Evilard près Bienne, est décédés, à l'âge de 51 ans, des suites d'un cancer à l'estomac, M. Adhémar Schwitzguebel, secrétaire ouvrier romand, après une vie toute entière consacrée à la défense des intérêts de la classe ouvrière, à laquelle il s'est dévoué corps et âme. C'était un homme d'intelligence et de cœur, très ferme dans ses convictions, très énergique aussi, persévérant dans la réalisation de ce qu'il croyait être juste et bon, incapable d'éprouver un sentiment de haine ou d'envie. On trouvait chez lui une solide conviction et un entier désintéressement, ce qui manque si souvent chez tant d'autres apôtres du socialisme. Graveur de son métier, dès 1864 il était à la tête du mouvement ouvrier dans le Jura. Plus tard, il s'occupa activement de l'organisation des syndicats, et, tout dernièrement, de la fondation de la Fédération ouvrière horlogère, dont il occupait le poste de secrétaire au Comité directeur.

Ardent adhérent, à l'origine, du socialisme révolutionnaire, proche parent de l'anarchie, il se calma lorsqu'en 1891 il fut nommé adjoint au

secrétariat ouvrier suisse et ses opinions extrêmes s'atténuèrent ; du reste, sa violence était plus apparente que réelle, et dans tous les conflits où son intervention fut demandée, il apporta une parfaite droiture, comme du reste dans tous les actes de sa vie politique ; ses adversaires n'hésitaient pas à rendre hommage à ses nobles qualités de cœur : il avait des adversaires, mais il n'avait pas d'ennemis. Il laisse une veuve et huit enfants qui auraient eu bien besoin de lui quelques années encore. »

Nouvelles étrangères

France. — *Les élections.* — La *Petite République* relève ainsi le succès des socialistes : « Dans des grandes villes et dans des centres ouvriers importants nous sommes en tête ; à Limoges, Marseille, Toulon, Carmaux, nous triomphons dès le premier tour de scrutin. A Lille, la majorité des ballotages est en notre faveur, de même dans la région du Nord, et aussi à Amiens, Reims, Lyon, dans les départements de l'Allier et du Cher, bref, c'est nouveau pas un en avant que le pays vient de faire, un pas qui le rapproche du but vers lequel nous le sentons enfin s'ébranler, à savoir l'émancipation pleine et entière du prolétariat dans la république sociale définitivement fondée. »

* * *

Belgique. — *Pape et socialisme.* — Le pape vient d'écrire au cardinal-archevêque de Maline et aux évêques belge une lettre apostolique par laquelle il demande à ceux-ci de se réunir en Congrès, afin de mettre uu terme aux divisions qui affaiblissent le parti catholique.

Léon XIII profite de cette occasion pour se recommander à tous les Belges de « s'unir de manière à trouver « toutes les ressources de leur esprit « et toutes leurs forces contre la perversité du *socialisme.* »

On voit que le socialisme du pape n'a guère duré.

Confédération suisse

A propos de tir fédéral. — Sait-on que le premier tir fédéral eut lieu du 7 au 12 août 1824 à Aarau ? Dons primitifs, quelques centaines de tireurs et de visiteurs, tel fut le premier tir où se constitua la société fédérale des carabiniers.

Dès lors ils se sont suivis et ils ne ressemblent guère au premier. Les voici dans leur ordre : Aarau (1824), Bâle (1827), Genève (1828), Fribourg (1829), Berne (1830), Lucerne (1832), Zurich (1834), Lausanne (1836), Saint-Gall (1838), Soleure (1840), Coire (1842), Bâle (1844), Glaris (1847), Aarau (1849), Genève (1851), Lucerne (1852), Soleure (1855), Berne (1857), Zurich (1859), Stantz (1861), La Chaux-de-Fonds (1863), Schaffhouse (1865), Schwytz (1867), Zoug (1869), Zurich (1872), Saint-Gall (1874), Lausanne (1876), Bâle (1879), Fribourg (1881), Lugano (1883), Berne (1885), Genève (1887), Frauenfeld (1890), Glaris (1893) et Winterthour (1895).

On sait que le prochain tir aura lieu, selon toutes probabilités, à Neuchâtel en 1898 et que sa célébration coïncidera ainsi heureusement avec le cinquautenaire de l'indépendance neuchâteloise.

* * *

Votation fédérale sur la nouvelle organisation militaire. — C'est au 3 novembre qu'est fixé cette votation qui rencontrera une forte opposition. Le peuple suisse ne veut pas se laisser entraîner dans la voie de l'armée permanente. Il le prouvera bien.

* * *

Employé infidèle. — Il n'est bruit aujourd'hui que d'une fâcheuse découverte qu'on vient de faire. Un employé de la Chancellerie fédérale, le sous-régistrateur Paul Scholer, s'est rendu coupable de graves détournements d'actes et de fonds. Il s'agit de la succession Handschin qui, d'après la volonté du défunt, devait revenir au canton de Bâle-Campagne. Cette affaire traînait déjà depuis plus d'une année. Scholer en était chargé. Au mois de novembre dernier, il s'était déjà emparé d'une somme importante — on parle de 1400 fr. — représentant les frais de légalisation, tant en Russie qu'en Suisse.

Scholer est en fuite.

* * *

Douanes fédérales — Pendant les six premiers mois de l'année 1895 les douanes fédérales ont encaissé près de 20 1/2 millions, soit 1,000,000 fr. de plus que dans la période correspondante de l'année dernière. Il est temps que des abaissements de droits viennent porter remède à cette situation, car cette pléthore de recettes provient uniquement des sacrifices consentis par les contribuables suisses. C'est une dangereuse illusion, — contre laquelle on ne peut trop réagir de croire que ce sont les importateurs étrangers qui supportent les droits ; il suffit pour se convaincre du contraire de consulter les tableaux statistiques de l'administration des douanes et de voir sur quels articles portent les augmentations.

L'arrangement franco-suisse est le commencement d'un retour au bon sens ; espérons qu'il n'est que le premier d'une série, et que nous assisteront prochainement au *Beutezug* vraiment national, qui consiste à diminuer les recettes de la Confédération en laissant l'argent dans la poche des citoyens.

Lire la „ Sentinelle " de samedi en son format ordinaire.

Nouvelles des cantons

Genève. — Un terrible accident s'est produit lundi soir sur le Rhône à Peney. Quatre personnes qui avaient pris place dans le bac, devant assurer le service des piétons pendant la reconstruction du pont de Peney, tombèrent à l'eau. Le passeur et trois passagers furent noyés. Une seule personne, M. Polikowsky, cordonnier, à Aire-la-Ville put être sauvé.

Ce terrible accident a produit une profonde impression à Genève.

* * *

Winterthour. — *Tir fédéral.* — Le tir fédéral se poursuit avec grande animation, entrain et joie, malgré la pluie qui se met un peu trop souvent de la partie, sans doute pour rivaliser avec les flots d'éloquence qui tombent de la tribune de la cantine.

* * *

Violation de frontières. — Le Conseil d'Etat tessinois a décidé de protester auprès du Conseil fédéral contre une violation de frontière sur la Val-Maggia, par des douaniers italiens qui ont passé la frontière suisse et ont fait feu sur des contrebandiers italiens.

Chronique neuchâteloise

Locle, le 26 juillet 1895.

(Corr. particulière de la *Sentinelle.*)

Au sujet d'une nomination.

Permettez à un humble ouvrier du groupe des prud'hommes de venir vous faire part, quoiqu'un peu tardivement de l'impression générale produite parmi les ouvriers par la nomination du greffier des prud'hommes au Locle.

Nous sommes redevables au conseil d'Etat et au Conseil communal du choix de M. Anker, marchand de tabacs pour ce poste — On s'attendait un peu à cette nomination faite en raison des services rendus ; toutefois on ne pensait pas que le conseil d'Etat ne tiendrait aucun compte de la présentation de l'Union ouvrière du Locle, laquelle avait proposé notre ami Louis Mathey, député ouvrier, pour remplacer M. Arnold Kohly, monté en grade.

On se demande quelles aptitudes spéciales possède M. Anker pour avoir été nommé à un poste de ce genre. Suffit-il d'être un théologien manqué pour faire un excellent greffier des prud'hommes. Notre candidat à nous connaissait la vie ouvrière, les relations existant entre ouvriers et patrons, et il est connu comme un caractère droit et loyal.

Ce n'est pas à dire que M. Anker ne soit pas très affable, et qu'il faille redouter d'être passé à tabac au Greffe des Prud'hommes du Locle. Le nouveau titulaire serait plutôt homme à vous offrir un cigare pour vous consoler d'avoir succombé dans un procès. Ce n'est pas une compensation suffisante... Pour racheter le manque d'égards du conseil d'Etat à l'adresse de la population ouvrière locloise, il ne suffit pas que M. Anker soit lui-même un homme courtois et plein d'égards — Nous avons le droit de nous plaindre de ce que le conseil d'Etat se soit montré sourd aux légitimes aspirations des associations ouvrières. *Un prud'homme ouvrier.*

Chronique locale

Vols. — On annonce depuis quelque temps une succession de vols qui dénotent une singulière audace. Le dernier est celui effectué à la gare du S.-C., à la Place d'armes, lundi soir.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer à ce sujet que nous possédons à la Chaux-de-Fonds deux limiers de police qui ne se sont guère fait remarquer jusqu'à ce jour que par l'assiduité avec laquelle ils fréquentaient les réunions ouvrières et socialistes.

Bons dépisteurs, au lieu d'infliger aux honnêtes citoyens qui se réunissent en assemblées publiques le désagrément de votre présence, que ne surveillez-vous davantage les voleurs!

CARTONNAGES

La fabrique de cartonnages P. MIEVILLE

précédemment au LOCLE, a transféré son domicile

Boulevard du Petit-Château, 17, CHAUX-DE-FONDS

Spécialité de **Cartons cousus pour horlogerie,** pour monteurs de boîtes, pour graveurs, pour émailleurs, pour magasins, etc.

Tous les **Cartonnages de luxe** et **ordinaires** sont entrepris à des **conditions très avantageuses.** —o TELEPHONE o—

Coins de carton pour polisseuses d'acier. — **Pochettes molletonnées, Etiquettes** pour longs carton, **Ronds gommés,** etc. 518

ÉPICERIE MODERNE

— A. MOREL —

6, Place Neuve 6, et Rue du Stand

Le soussigné annonce à l'honorable public et à la bonne ancienne clientèle de la maison qu'il a repris le magasin de feu Monsieur **Zélim Béguin.**

—o **Très beau choix de Poteries.** o—

Vins et Liqueurs.

Marchandises de première fraîcheur

Entièrement renouvellées. 520

ON LIVRE A DOMICILE

Lire la „ Sentinelle " de samedi en son format ordinaire.

Avis de la Préfecture de La Chaux-de-Fonds

Perception de l'impôt direct pour 1895.

Le Préfet du district de la Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 27 février 1892, informe les contribuables de ce district, que la perception de l'impôt pour l'exercice courant, aura lieu comme suit :

1. Pour la Sagne

A l'Hôtel-de-Ville de la Sagne, le jeudi 8 août prochain, de 9 heures du matin à midi, et de 2 à 3 heures du soir.

2. Pour les Eplatures et les Planchettes

Au bureau de la Préfecture, le vendredi 9 et le samedi 10 août prochain, de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour La Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du lundi 26 août au mardi 3 septembre prochain, le dimanche excepté, chaque jour de 8 heures du matin à midi, et de 2 à 5 h. du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès aujourd'hui à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la loi et qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture. Elle sont, du reste, recherchables pendant dix ans pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu les mandats. (Art. 22 de la loi.)

Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant. (Art. 25 de la loi).

A défaut de payement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5 %, et, à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes. (Art. 26).

Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé s'acquitter de son impôt dans les délais fixés pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des Finances. (Art. 27.)

La Chaux-de-Fonds, le 25 Juillet 1895.

514 *Le Préfet*, **N. DROZ-MATILE.**

Réponse du Syndicat des Ouvriers faiseurs de ressorts
à M. CAMILLE NICOLET

En réponse à l'article que M. Nicolet a publié dans le n° 4485 de l'*Impartial* du 18 juillet, nous venons répondre que nous maintenons, avec preuves à l'appui, tout ce que nous avons annoncé dans la lettre que nous avons publiée dans la *Sentinelle* du 13 juillet 1895.

I. Nous défions M. Nicolet de ne jamais avoir occupé d'ouvriers par bonté d'âme, car de cette même bonté il faut en avoir une bonne dose pour travailler chez un patron avec lequel on se voit obligé d'en venir aux mains pour obtenir son maigre salaire après que celui-ci a passé par toutes les filières possibles.

II. Quant à cette histoire de tabouret cassé, ainsi que ces 30 grosses de ressorts, nous pourrions en faire entendre de cruelles à M. Nicolet, aussi nous nous réservons toujours le droit de faire connaître par la voie des journaux les procédés de ce patron, qui se dit attaqué injustement par notre Syndicat ouvrier quand il sait très bien lui-même que nous n'avons avancé que le quart de ce qui est à notre connaissance en ce qui concerne ses agissements envers ses anciens ouvriers.

III. Pour ce qui est des ouvriers que M, Nicolet occupe actuellement, ils ne peuvent être syndiqués, car du jour où ils travaillent dans cet atelier ils sont rayés de notre Syndicat.

Ceux des ouvriers faiseurs de ressorts qui voudraient des renseignements plus détaillés sont priés de s'adresser à un des membres de notre Syndicat.

Au nom du *Syndicat des Ouvriers faiseurs de ressorts :*
Le Comité. 509

Cigares à vendre

100 p.	Claudia, surfins	Fr. 3.10
100 »	Columbus, assortis	» 2.95
100 »	Java, façon allemande	» 1.80
100 »	Brissago, véritables 5 ct.	» 2.80
200 »	Flora Brésil, 10 cent.	» 3.00
200 »	Victoria, extra fins	» 3.20
200 »	Floria Bahia	» 2.50
200 »	Vevey, courts	» 1.90

10 kilos tabac, feuilles fines, fr. 6.20, 6.80, 7.40, 8.90 et 11.20

A chaque envoi de fr. 7.40 de valeur seront ajoutés à titre gracieux 100 cigares fins.

La vente ne dure que 20 jours

End-Huber
507 MURI (Argovie)

Fruits et Légumes

J'ai l'honneur d'annoncer au public de la Chaux-de-Fonds et des environs que je viens d'ouvrir un magasin de **fruits, légumes, vins et liqueurs** 515

Rue de la Demoiselle, 102

Se recommande, **Ferd. Dubois.**

Fonderie de Cuivre
et
ATELIER DE MECANIQUE
94, Rue du Parc, 94

Le soussigné se recommande pour tout genre de fonte brute et ouvrée, fonte de bronze, laiton, métal blanc. Spécialité de CLOCHES POUR COLLEGES jusqu'à concurrence de 100 kilos.

Un **apprenti mouleur** est demandé.

519 **J. MAGNIN-JACOT**

Avis aux polisseuses

Rhabillage de tours à polir. Ouvrage garanti, prompt et soigné.

S'adresser chez **J. BERINGER**

503 *Rue de l'Hôtel-de-Ville, 61*

TOURBE A VENDRE

1re Qualité

chez M. Alcide FALLET

Hôtel-de-Ville, 30 516